

MAIRIE de PLESDER 2, Place de l'Erable 35720 PLESDER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Décembre 2020

Seuls des extraits des délibérations sont affichés. Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.

L'an deux-mille-vingt, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le quatre décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

<u>Étaient présents</u>: Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. COQUIO Patrick, M. AUBERT Philippe, M. THIBAULT Patrick, Mme GADENNE Nathalie, M. HERVÉ Sandy, Mme PINARD GONY Axelle, Mme BRYON Jocelyne M. SIMÉON Franck, Mme BOISSEL Édith, M. PINSEMBERT Jean, M. DELAROCHEAULION Frédéric.

Absent ayant donné procuration :

Mme CLOSSAIS Soazig a donné pouvoir à M. COQUIO Patrick Mme BONENFANT Nathalie a donné pouvoir à Mme BRYON Jocelyne

M. Philippe AUBERT a été élu secrétaire (art. L2121-15 du CGCT).

Délibérations prises par le conseil

N°54/2020

Modification des statuts du SDE35 (Syndicat départemental d'Energie 35)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FORMULE UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de modification des statuts du SDE35 Adopté à l'unanimité.

N°55/2020

Convention multiservices avec la FGDON Ille-et-Vilaine pour 2020-2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- RENOUVELE la convention avec FGDON 35 pour la période de 2021 à 2024 pour un montant de 125€ TTC
- **AUTORISE** Mme le maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette convention Adopté à l'unanimité.

N°56/2020

Indemnité de stage - Stagiaire PREMICOL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la proposition de versement d'une indemnité de 300€ à Léna HÉRY
- AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- **INSCRIT** les crédits au budget communal

Adopté à l'unanimité.

N°57/2020

Maitrise d'œuvre voirie - aménagements de voirie dans le centre-bourg - rue Félicité de Lamenais

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ATTRIBUE le marché au prestataire suivant :

Désignation : Groupement conjoint composé de la Société PLCE, 1er cotraitant et la société GP ETUES, 2ème cotraitant (PLCE étant mandataire conjoint du groupement).

Forfait provisoire de rémunération pour la tranche ferme : 12 970 € HT Forfait provisoire de rémunération pour la tranche optionnelle : 2 430 € HT

- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document utile à la présente délibération Adopté à l'unanimité.

N°58/2020 Décision modificative n°3 – budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la décision modificative n°3 du budget principal telle que présenté ci-dessus Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES		RECETTES	
	augmentation de dépenses		augmentation de recettes	diminution de recettes
SECTION DE FONTCTIONNEMENT				
D 658821 - secours d'urgence (achat masques COVID 19 - dépense exceptionnelle non prévue au BP)	1.400,00 €			
D 6042 - achat de prestations de services (repas CONVIVIO - coût moins élevé que prévu en raison de la fermeture du service pendant le confinement)		-1.373,41 €		
D 739211 - attribution de compensation (participation CCBR pour le fonctionnement du service voirie - régularisation car prévu 20 100 € au budget alors que l'on doit verser 20 072,41€)		-27,59 €		
D7391171 – Dégrèvement jeunes agriculteurs, taxes foncières	1.00€			
sous total fonctionnement	0,00 €		0,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération n°11 VOIRIE : D 2313 - travaux en cours (Forfait de rémunération provisoire de la maîtrise d'oeuvre voirie retenue pour la tranche ferme)	15 564,00€			
Opération n°22 ECOLE : D 2181 - installations générales, agencements et aménagements divers (système d'alarme école)	2.716,26 €			
D 2313 - travaux en cours (réserve de 67 542,69 non affectée à des travaux)		-16 107,26€		
R 1321 - Etats et Etablissements Nationaux (subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) à hauteur de 80% pour les alarmes à l'école)			2.173,00 €	
sous total investissement	2.173,00 €		2.173,00 €	

N°59/2020

Renouvellement de la convention d'assistance technique du service d'assainissement des eaux usées avec la SAUR pour l'entretien du poste de refoulement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la convention avec la SAUR telle qu'annexée à la présente délibération ? POUR UN MONTANT ANNUEL DE 880 € HT.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer la convention Adopté à l'unanimité.